Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023. S²LO Publié le 2 / DEC. 20/23 S²LO

ID: 059-215903923-20231213-A4_13122023-DE

DEPARTEMENT DU NORD ARRONDISSEMENT D'AVESNES VILLE DE MAUBEUGE

Affaires Juridiques & Gestion de l'Assemblée Affaire suivie par Claudine LATOUCHE ☎:03.27.53.76.01

Réf.: C. LATOUCHE / G. GABERTHON

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2023 : AMENDEMENT n°4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 5 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize décembre à 18h00

Le Conseil Municipal de Maubeuge s'est réuni à la Mairie sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de Maubeuge

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRÉSENTS: Arnaud DECAGNY - Florence GALLAND - Nicolas LEBLANC - Jeannine PAQUE - Dominique DELCROIX - Annick LEBRUN - Patrick MOULART - Bernadette MORIAME - Naguib REFFAS - Brigitte RASSCHAERT - Samia-SERHANI - Emmanuel LOCOCCIOLO - Michèle GRAS - Djilali HADDA - Patricia ROGER - Marc DANNEELS - Myriam BERTAUX - Boufeldja BOUNOUA - Marie-Charles LALY - Robert PILATO - Christelle DOS SANTOS - Malika TAJDIRT - André PIEGAY - Caroline LEROY - Larrabi RAISS - Azzedine ZEKHNINI - Rémy PAUVROS - Marie-Pierre ROPITAL - Michel WALLET - Sophie VILLETTE - Guy DAUMERIES - Inèle GARAH - Jean-Pierre ROMBEAUT - Fabrice DE KEPPER - Angelina MICHAUX

EXCUSÉ(E)S AYANT DONNE POUVOIR:

Samia SERHANI pouvoir à Emmanuel LOCOCCIOLO - Boufeldja BOUNOUA pouvoir à Dominique DELCROIX - Christelle DOS SANTOS pouvoir à Jeannine PAQUE - André PIEGAY pouvoir à Naguib REFFAS - Caroline LEROY pouvoir à Bernadette MORIAME - Inèle GARAH pouvoir à Sophie VILLETTE

SECRETAIRE DE SÉANCE:

Naguib REFFAS

<u>OBJET</u>: Amendement n°4 déposé par la liste «Réinventons Maubeuge» portant sur la délibération «Budget primitif 2024 »

AMENDEMENT

Déposé par **Réinventons Maubeuge**

A la délibération n° 25 de l'ordre du jour : Budget Primitif

Modifier les éléments suivants : « Les indemnités des élus (article 653 de la colonne 031, page 95, concernant l'assemblée délibérante) pour un montant total de 295 877 €. »

En les modifiants comme suit : « Les indemnités des élus (article 653 de la colonne 031, page 95, concernant l'assemblée délibérante) pour un montant total de 197 252 €, soit une baisse de 33 % et une économie de 98 625 €. »

EXPOSE DES MOTIFS

Face aux difficultés budgétaires récurrentes de la ville de Maubeuge, et les efforts financiers très importants consentis par les concitoyens de notre ville: Taxe foncière, TEOM, bases d'impositions. Ses élus majoritaires doivent faire un effort financier conséquent afin de montrer qu'ils sont solidaires de leurs concitoyens en abaissant leurs indemnités de 33 %, ce qui permettre de réaliser 98 625 € d'économies. Certains élus à l'image de ceux de Saint Rémi du Nord ont quant à eux annulé leurs indemnités sur une partie de 2023 et sont donc précurseurs en la matière.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A la majorité avec 2 votes POUR (Jean-Pierre ROMBEAUT - Fabrice DE KEPPER) et 32 votes CONTRE

L'amendement est rejeté

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Şecrétaire de séance

") 11

Naguib REFFAS

<u>Transmis en Sous-Préfecture le</u>:

<u>Affiché le</u> : <u>Notifié le</u> : Arnaud DECAGNY

Le Maire de Maubeuge